



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 octobre 2015**

Décision n° **CP-2015-0507**

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Quartiers Mathiolan et Plantées - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à la Commune de Meyzieu - Approbation d'une convention**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 octobre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 octobre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Laurent (pouvoir à M. Crimier), Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Belaziz.

Commission permanente du 12 octobre 2015**Décision n° CP-2015-0507**

objet :	Quartiers Mathiolan et Plantées - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution d'une subvention à la Commune de Meyzieu - Approbation d'une convention
service :	Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.20.

La Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) représente un axe d'intervention prioritaire du contrat de ville Métropolitain approuvé pour la période 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015.

Par délibération du Conseil n° 2015-0633 du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2015.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement des quartiers de Meyzieu inscrits au Contrat de Ville de la Métropole de Lyon. Les quartiers concernés sont le Mathiolan et les Plantées.

La démarche de GSUP est inscrite au cœur des enjeux des projets de développement social et urbain des quartiers. Elle constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux (collectivités, institutions, bailleurs, associations, régies de quartiers) aux problématiques spécifiques et récurrentes de ces quartiers. Pour lutter contre ces phénomènes et afin de tenter d'enrayer le processus de déqualification et/ou le manque d'attractivité de ces quartiers, sont mises en œuvre, chaque année, des actions portant sur :

- l'entretien et l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration de la sécurité,
- l'insertion professionnelle par la mise en œuvre de marchés d'insertion,
- la veille sur le fonctionnement et l'accompagnement de copropriétés repérées comme fragiles.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2015, le coût global de la GSUP sur la Commune de Meyzieu est estimé 69 500 € TTC. Les opérations soutenues par la Métropole de Lyon s'élèvent à 22 500 € TTC avec un engagement financier pour la Métropole de Lyon d'un montant de 11 250 € nets de taxes, au titre de la politique de la ville issue du contrat de ville de la Métropole de Lyon.

Le tableau récapitulatif des actions de GSUP à mener en 2015 sur la Commune de Meyzieu, quartiers Mathiolan et Plantées, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2015-0663 du Conseil de la Métropole de Lyon du 21 septembre 2015 relative à la définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels en matière de GSUP et donnant délégation à la Commission permanente ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - les programmations de gestion sociale et urbaine de proximité de Meyzieu, pour les quartiers Mathiolan et Plantées pour l'année 2015, telles que ci-annexées,
- b) - l'attribution de subvention de fonctionnement à hauteur de 11 250 € au profit de la Commune de Meyzieu,
- c) - la convention à passer entre la Ville de Meyzieu et la Métropole de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 657 4 - fonction 52 - opération n° 0P17O4362.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 octobre 2015.